



ARC CLUB ALESIEN

Assemblée Générale et Assemblée Générale Extraordinaire vendredi 06 février 2026 à 19h30

Le nombres d'adhérents 2025 pouvant voter est de 42, le quorum est à $\frac{1}{3}$ des votants, soit égale à 14 personnes nécessaires; Il y a 19 votants possibles, 14 présents et 5 procurations. L'AG et l'AGE peuvent donc se tenir. - Voir Annexe -

Assemblée Générale: début 19h46

1ere partie:

Rapport moral présenté par Julien GAUCHARD

La saison 2025 aura donné son lot de champions et d'émotions. 75 adhérents pour 2025 et plus pour la saison 2026.

- 2 archers en formation d' arbitres et qui ont été reçus.
- 7 encadrants formés (AMina, Fabien,Pascal, Jean pierre, Louis, Pierre , Scoizic)
- Formation PSC: Premier secours Citoyen avec OMS. 4 encadrants formés. Coût de la formation: 60 euros. 20 euros pris en charge par l'OMS, et 40 euros restant par le club. Pierre, Pascal, Marylise et Thierry ont été formés.
- l'emploi d'un brevet d'état pour faire progresser,à raison de 2 x3h par mois pour un coût de de 280€/mois à disposition des jeunes et adultes.
- 1 participation à la journée SISM (Semaine d'information santé Mental) avec proposition d'animation.
- le 04 juin UNE INITIATION À L'ARC NU (BAREBOW) Arc nu et plus communément appelé "tir Barebow", ce soir l'Arc Club Alésien a invité Loïc Ribes un très bon archer spécialisé dans cette discipline et membre du club voisin (Saint Christol).
- le 17 juin, Journée convivial des agents de services de la commune : Initiation jeux concours toute la journée
- le 20 juin Journée sportive des enfants : 4 classe de 20 à 25 élèves
- Organisation du championnat de ligue sous une chaleur accablante; mais les installations du terrain de Cendras (arbre camping) nous auront permis de

proposer aux archers des moments de répit à l'ombre; un lieu très apprécié des archers: 2 DRE et un championnat de ligue Occitanie.

- De nombreux autres merveilleux petits moments, des moments conviviaux: Le concours de noël, les passages de flèches de progression, le repas de fin d'année..

REMERCIEMENT

- **à la commune** pour le prêt gratuit de la salle et des installations intérieures. Nous devons mesurer la chance que nous avons quand d'autres clubs n'ont pas autant de créneaux, ni de chauffages, ni de terrain de tir extérieur.
MERCI pour le prêt et l'entretien, autant de la salle de tir que du terrain extérieur avec les nombreuses tontes du terrain, plus qu'indispensable, qui permet aux archers de retrouver plus facilement leur flèches pour les tirs entre 20 et 70m.
- Remerciement pour les deux subventions**, à la commune via l'OMS et une dotation supplémentaire issue de l'enveloppe de mme Albaladejo, reçu l'an dernier en janvier 2025 pour un fonctionnement toujours meilleurs;
- **Remerciement au conseil départemental**, et particulièrement à Mme MEUNIER et MR RIBOT, conseillers départementaux du canton ALES 2 pour les aides subvention trimestrielle de leur enveloppe de fonctionnement.

Vers un label: Les Labels s'obtiennent sur des critères spécifiques à N-1. Cette année, nous remplissons le critère de la mixité. l'an prochain nous pouvons prétendre à ce label. D'autant plus que nous avons tout qui est à jour, projet sportif 2024 2028 inclus. Cependant, pour avancer vers un label du club il est indispensable qu'un membre du comité directeur du club fasse acte de présence à cette réunion du CRTAO qui a lieu à Carcassonne début 7 mars 2026.

Convention projecteur avec Visa 2000:

En bonne intelligence, en Novembre 2025, avec l'association VISA 2000, nous avons signé une convention de partage d'achat et des frais d'entretien nécessaire sur les deux spots supplémentaires que le club a achetés et dont l'installation a été faite par la commune.

De ce fait, l'éclairage au sol et les projecteurs halogènes ont été enlevés... divers risques ont été supprimés.

début de saison 2026 :

Une organisation différente pour les entraînements, avec plus de plages d'ouverture pour les adhérents, et pour les néo licenciés, à raison de deux jours par semaine pour les faire mieux progresser.

Un nouvel intervenant BE, Lionel ALLASIO le salarié du comité départemental.

Une charte des encadrants, une règle du jeu dans l'accompagnement des archers pour s'assurer d'un suivi cohérent et progressif; Elles est affiché dans le local d'arc et présente sur le site internet,

Un site internet revivifié... Une prise de relais de source vive au club qui souhaite s'impliquer et proposer un renouveau sur le design du site et la mise en place de l'application.

Subventions: des demandes de subvention CD30 et à la commune via l'OMS pour le renouvellement total de tous les arcs d'initiations, et du petit matériel nécessaire.

LE VOTE du Bilan Moral

Pour : 19

Contre:0

Abstention:0

Le bilan moral est adopté à l'unanimité.

Rapport sportif présenté par Angel MARTIN

- Palmarès 2025 de Angel:
 - 🥇 champion de ligue Occitanie tir distance nationale TAEN.(à Lunel)
 - 🥈 vice champion de ligue Occitanie tir distance internationale. (à Cendras)
 - 🥇 champion du Gard TAEI (à Manduel)
 - 🥇 champion du Gard TAEN (à Pont St Esprit)
- Manuel Mercier au championnat de France.
- "le challenge jeunes, saison 2025, où les jeunes archers, le 14 juin, terminent après 3 manches sur un classement de 6eme sur 10... quand on sait qu'ils étaient derniers à l'issue de la première manche en janvier.
- Stage tremplin et stage élite; Angel souligne bien la différence entre les deux stages et l'observation à la nette progression pour Axel qui participe au stage Elite.
- explication sur la participation à la DRE

LE VOTE du rapport Sportif

Pour :18

Contre:0

Abstention:1

Le rapport sportif est voté à la majorité.

BILAN FINANCIER ANNÉE 2025 présenté par Scoizic LE MEUT

-Dépense globales : 20 349,23€

les postes principaux :

-achats de matériels pour **10 814,83€**
-prestations de services : Carole puis Lionel pour **2 485€**
-locations/gasoil, frais engendrés pour la location de logement/véhicules pour la DRE et les concours 2025: **2 063,14€**
-Alimentation, comprenant les achats pour la buvette des concours 2025 et les divers apéritifs et goûter ainsi que le repas des 20 ans du club : **3 217,56€**

-Recettes 11 293,40€

Dont :

-Billetterie des concours: **2 112€** (greffe)
-vente de marchandises (kit et tee-shirt): **1 683€**
-subvention : **3 850€**
-recettes restauration **2103,51€**
-recettes diverses **1154,57€**

Cotisations 4 829,49€

| | |
|--|--------------|
| 6582 - Cotisations externes versées | -6443 |
| 75621 - Cotisations Club | 8728,49 |
| 75622 - Cotisations externes perçues | 2544 |

BILAN DE L'ANNÉE : - 4 226,84€

-Dans le négatif le niveau de dépenses supérieur à l'année précédente de 4 955,27€ soit 32 % d'augmentation qui est dû principalement au renouvellement du matériel , ainsi qu'au renouvellement des maillots et t-shirts.

Les achats de matériels ont représentés plus de 50 % des dépenses.

Le positif par rapport à l'année précédente est l'augmentation plus que significative des recettes de 4 661,94€ soit 70,30 % de plus que l'année 2024.

A noter qu'à nombre quasi égales de cotisations celles-ci ont rapporté 1 209,50€ de moins que l'année précédente ,ceci est due à l'augmentation des parts ffta/comités.

Malgré les soins apportés par l'équipe dirigeante il va falloir faire attention aux dépenses car la trésorerie du Club ne pourra pas absorber plus de 3 années de déficit de l'ordre de 4500€.

LE VOTE du rapport financier

Pour :18

Contre:0

Abstention: 1

Le rapport financier est voté à la majorité.

Durant cette assemblée il faut voter et acter une augmentation du prix de la licence
qui a eu lieu en septembre 2025 juste avant le début de la saison sportive 2026
Augmentation d'une valeur de 5€ en moyenne, pour les 3 catégories "Adulte Compétition, Adulte loisirs, et jeunes".

LE VOTE

Pour : 19

Contre: 0

Abstention:0

L'augmentation du prix de la licence de en moyenne 5 € pour la saison 2026 est voté à l'unanimité.

Fin de l'assemblée générale à 20h38

Julien GAUCHARD
Président

Olivier BRUN
Secrétaire



Arc Club Alesien
Maison des Sports
Rue Charles Guizot - 30100 ALES



L'ordre du jour de l'AGE:

1ere partie

Debut de l'AGE à 20h39

Rajout de deux articles modification supplémentaires à passer à l'AGE pour un total de 4 articles qui feront des modifications de Statuts:

Celui qui avait été annoncé lors de l'invitation:

- sur le montant des cotisations.

À ajouté 3 articles sur

- les dons (renoncement au frais de déplacement)
- avantages des encadrants et arbitres, prise en charges de la licence
- un article et titre qui change de numérotation

LE VOTE accord pour ajouter deux points à traiter sur modification statuts.

Pour : 19

Contre: 0

Abstention:

0

Proposition complément d'information des statuts sur l'article 7 –

Article 7 : Ressources de l'association – - des cotisations annuelles : les augmentations d'adhésions

- 1) *En application de l'article 1 du règlement intérieur*, en septembre de la nouvelle saison le Comité Directeur fixera le nouveau barème des adhésions pour la saison à venir. Ce montant, établi en cohérence avec l'article 5 de nos statuts**, sera soumis à la validation souveraine de l'Assemblée Générale de la saison en cours. Ce nouveau barème de cotisation ne pourra jamais excéder plus de 7% d'augmentation et ne sera pas systématique chaque année. Cette proposition vise à adapter nos ressources aux besoins de l'association et lié aux augmentations des 3 parts fédérales obligatoires (CDTA, CRTAO, et FFTA).*

LE VOTE

Pour : 19

Contre: 0

Abstention:0

L' ajout/modification des statuts sur l'article 7 est approuvé à l'unanimité.

Titre V - Création de deux nouveaux article /

Article 15.a : Soutien et reconnaissance des encadrants

L'association reconnaît l'engagement de ses membres assurant l'encadrement des activités.
À ce titre, deux dispositifs sont mis en place et sont présentés par julien Gauchard

Article 15a: Valorisation des frais de déplacement (Don par renoncement)

Les encadrants assurant une présence **hebdomadaire** sur les créneaux d'accompagnement et d'initiation (adultes et jeunes) ne sont pas remboursés directement par la trésorerie. Toutefois, ils ont la possibilité de **renoncer au remboursement** de leurs frais kilométriques au profit de l'association.

- **Procédure** : Ce renoncement est considéré comme un **don à l'association**.

- **Avantage fiscal** : En contrepartie, l'association s'engage à délivrer un **reçu fiscal** au bénévole. Ce document lui permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, conformément à la réglementation en vigueur concernant les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative.

-**Justification** : Le bénévole doit tenir un décompte précis des trajets effectués entre son domicile et le club ou vers tout autre lieu où il y a eu un devoir de représentativité du club nécessaire et reconnu par le Comité directeur.

De ce fait pour que l'administration accepte cette déclaration de don, il est impératif que avant le 30 décembre de l'année civile en cours :

- L'encadrant remplit une **déclaration explicite de renoncement** au remboursement via le

CERFA 2041D : reçus des dons et versements effectués par les particuliers au titre des articles 200 et 978 du code général des impôts.

- L'association utilise le barème kilométrique spécifique aux bénévoles (qui est souvent différent du barème professionnel classique).

LE VOTE

Pour : 19

Contre: 0

Abstention:0

L'ajout de l'article 15a est approuvé à l'unanimité

15b Prise en charge de la licence par le club (Fidélité)

Afin de valoriser l'investissement constant, l'association prend à sa charge le coût de la licence des encadrants actifs :

- Tout encadrant actif ayant assuré une présence **systématique hebdomadaire** durant l'année **N-1** se verra offrir et payer sa licence par le club pour l'année **N** à condition qu'il poursuive son action sur l'année à venir.
- Cette prise en charge est automatique dès lors que les conditions de présence de l'année précédente sont validées par le bureau de l'association.

LE VOTE

Pour : 19

Contre: 0

Abstention: 0

L'article 15b "prise en charge de la licence par le club" est voté à l'unanimité.

3) changement numéro d'un article et titre des statuts:

L'ancien Article 15 titre V devient l'article 16 au titre VI:

LE VOTE

Pour : 19

Contre: 0

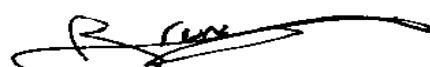
Abstention: 0

A l'unanimité l'article 5 titre V devient l'**article 16 au titre VI**:

Julien GAUCHARD
Président

Olivier BRUN
Secrétaire

ARC CLUB ALESIEN
Maison des Sports
Rue Charles Guizot - 30100 ALES



2eme partie animé par julien Gauchard jusqu'au moment de l'élection du nouveau bureau

- Présentation des démissions du bureau et du comité directeur.

Actuellement le conseil d'administration est composé de 12 membres:

Julien GAUCHARD, Scoizic LE MEUT, Fabien ARMAND, Olivier BRUN, Angel MARTIN, Eric ARMANDOU, Marylise MELENCHON, Thierry MÉLENCHON, Christian PELATAN, Jeremy MARTIN.

Dans lequel se trouve les 6 membres du bureau:

Julien GAUCHARD, Président, démissionnaire du bureau et du conseil d'administration

Olivier BRUN secrétaire, démissionnaire du bureau et du conseil d'administration.

Angel MARTIN, secrétaire adjoint, démissionnaire uniquement du bureau actuel.

Jeremy MARTIN, président adjoint, démissionnaire uniquement du bureau actuel.

Fabien ARMAND, trésorier adjoint, démissionnaire uniquement du bureau actuel.

Soizic LEMEUT, trésorier démissionnaire uniquement du bureau actuel

les candidats entrants sont:

- 1) Jonathan MAGNARD
- 2) Florian RULLAND
- 3) Céline GUERIN BITTER
- 4) Jean Michel SERRANO

Chaque candidat prend la parole et se présente aux publics présents.

- Election du nouveau comité directeur

Bien qu'une urne et les bulletins de vote étaient proposés, le public a choisi de voter à main levée.

LE VOTE

Pour : 19

Contre: 0

Abstention: 0

A l'unanimité les 4 candidats sont élus au conseil d'administration de l'arc club alésien

les nouveaux membres du comité directeur (ou conseil d'administration) sont:

ANGEL MARTIN, Scoizic LE MEUT, Fabien ARMAND, Eric ARMANDOU, Marylise MELENCHON, Thierry MÉLENCHON, Christian PELATAN, Jeremy MARTIN, Jonathan MAGNARD, Florian RULLAND, Céline GUERIN BITTER, Jean Michel SERRANO

- Élection du nouveau bureau:

Le nouveau comité directeur se retire du public pour décider les places du bureau à pourvoir. Après un long temps d'échange, le nouveau conseil d'administration revient et présente le nouveau bureau.

Présentation du nouveau bureau au public par le nouveau président

Président: Angel MARTIN

Secrétaire: Florian RULLAND

Trésorier: Scoizic LE MEUT

Vice président: Jérémy MARTIN

Vice secrétaire: Céline GUERIN BITTER

Vice Trésorier: Fabien ARMAND

3ème partie:

Le nouveau président propose et présente les idées pour travailler mieux ensemble.

L'AGE se termine à 21h14

Le nouveau président

Angel MARTIN

Le nouveau secrétaire

Florian RULLAND

ARC CLUB ALESIEN

Maison des Sports

Rue Charles Guizot - 30100 ALES

